Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260521-2026_0053-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

AFFICHE LE

Délibération N°2026-053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 mai 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 15 mai 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :
Absents excusés : Mr Julien COLIN a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD
Secrétaire de Séance : Mme Nathalie RICARD

2026-53 - Projet de voie douce entre le bourg et la gare – Demande de subvention au FEDER

Présentation détaillée du projet
Mr Coupard explique qu'un agent de Redon Agglomération est chargée d'assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes pour la réalisation des aménagements prévus dans le schéma vélo de territoire.

L'une de ces opérations porte sur l'amélioration de l'accessibilité de la halte ferroviaire Fougeray-Langon depuis le bourg de Langon, distants d'1.1 km.

Initialement, le projet ambitionnait d'édifier une voie verte sur l'accotement est de la RD56. Ceci nécessitait la conversion d'un des fossés en tranchée drainante et le désaxement de la voie.

- ⇨ Ces modalités techniques ont été rejetées par le département d'Ille-et-Vilaine.
- ⇨ La prescription technique du département est de s'en tenir au domaine public routier de l'accotement Est.

Cet accotement offre une largeur contrainte et irrégulière, néanmoins suffisante pour accueillir un flux piéton. En revanche, l'étroitesse couplée au dénivelé (qui culmine au cimetière), compromet l'aménagement d'une véritable voie verte (piétons + vélos). En effet : la vitesse attendue des vélos en descente et la largeur insuffisante pour un déport sécurisé en cas de croisement, laissent craindre un risque de collision entre les usagers.

Au vu de ces caractéristiques, le projet envisage désormais de séparer les flux piétons et vélo entre le bourg et la gare. Une route communale à faible trafic relie en effet ces deux pôles via l'Est de la voie ferrée. En sortant du bourg, les cyclistes seraient guidés en direction de l'Est (rue de la Grémairie) : une fois le passage à niveau n° 27 franchi, les cyclistes seraient orientés à gauche. Enfin, au hameau du Heinlée, ils seraient guidés à gauche pour rejoindre la gare (longueur du trajet = 1.3 km).

Demande de subvention au FEDER

Ce projet peut bénéficier du Feder Bretagne au titre de l'amélioration des connexions BreizhGo-Mobilités actives, jusque 60%.
Mr COUPARD propose de déposer un dossier de demande de subvention sur la base de l'enveloppe

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260521-2026_0053-DE

budgétaire élaborée en début d'année et fixée à 315 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De déposer une demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER),
- D'autoriser le maire à signer tout document qui en découle.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

